

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z
IBAN FR76 1027 8116 1000 0202 1820 985

Clermont-Ferrand, le jeudi 05 mars 2020,

Gérald NIVELON

Président du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball

A

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Puy-de-Dôme,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Cantal et du Comité de l'Allier soumis à une dérogation spéciale, de BB BRIOUDE,

Mesdames et Messieurs les licencié(e)s Hors Association,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

est convoquée :

DIMANCHE 28 JUIN 2020

Emargement et opérations de vote de 09h15 à 10h00

Assemblée Générale à partir de 10h15

A

AULNAT

Espace Raymond Ameilbonne – Avenue Pierre de Coubertin

Conformément aux Statuts adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, les clubs du département du Puy-de-Dôme, ceux de la Haute-Loire, de l'Allier et du Cantal soumis à une dérogation spéciale devront être représentés par leur Président en exercice ou une personne licenciée de ce club âgée d'au moins 16 ans et possédant un mandat écrit signé du Président **sous peine d'une amende de 160 euros** (le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis).

Une copie de **licence validée** ou d'un **trombinoscope sur laquelle figure la licence validée** pour la saison 2019-2020 devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>
Courriel : contact@basket63.com



web

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball adoptés le 20 octobre 2018 à AVIGNON et modifiés le 12 octobre 2019 à VITTEL ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se déroulera au TOUQUET (62) le samedi 17 octobre 2020.

- **2 postes à pourvoir**
- **Est éligible** toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

Cet appel à candidature est lancé **auprès de l'ensemble des clubs appartenant au Comité du Puy-de-Dôme**. En revanche, lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs du Puy-de-Dôme dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France.

ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Conformément aux articles 9 et 11 des Statuts du Comité Départemental adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, l'Assemblée Générale procèdera au renouvellement de l'ensemble des membres du Comité Directeur du Comité de Basketball du Puy-de-Dôme. Il est donc fait appel à candidature afin de pourvoir ces postes.

- **30 postes à pourvoir.**
Le Comité Directeur est composé de 30 membres dont 1 médecin au minimum.
La répartition par genre des 30 sièges répond aux règles suivantes :
 - 12 femmes licenciées au minimum
 - 18 hommes licenciés au maximum
- **Est éligible** toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée Générale dans l'un des groupements sportifs du département du Puy-de-Dôme.
- **Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :**
 - la fonction de Conseiller Technique Sportif ;
 - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- **Ne peuvent être élues au Comité Directeur :**
 - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
 - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
 - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

L'imprimé d'acte de candidature complété et signé ainsi que la fiche renseignements devront être adressés par pli recommandé (ou remise en mains propres, sous conditions), **au plus tard le mardi 28 avril 2020 délai de rigueur (cachet de la Poste faisant foi)**, à :

Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball (Commission Electorale)
63 avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND

Gérald NIVELON
Président du Comité

